



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor

Box 4600

St. John's, NF

A1C 5T2

Bid Fax: (709) 772-4603

**Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes**

Regional Individual Standing Offer (RISO)

Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

PWGSC / TPSGC - Nfld. Region

Cabot Place, Phase II, 2nd Floor

Box 4600

St. John's, NF

A1C 5T2

Title - Sujet DOC-chalut d'arpentage pour le Camp DOC - chalut d'arpentage pour le Campelen 1800 - MPO	
Solicitation No. - N° de l'invitation F6070-200013/A	Date 2020-11-20
Client Reference No. - N° de référence du client F6070-200013	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$OLZ-001-7517
File No. - N° de dossier OLZ-0-43089 (001)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Newfoundland Standard Time NST on - le 2020-12-17 Heure Normale de Terre-Neuve HNT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Walsh, Heather	Buyer Id - Id de l'acheteur olz001
Telephone No. - N° de téléphone (709)631-1853 ()	FAX No. - N° de FAX (709)772-4603
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF FISHERIES AND OCEANS REGL DIR SCIENCE NAFC BLDG WHITE HILLS P.O.BOX 5667 ST JOHNS Newfoundland and Labrador A1C5X1 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE	5
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	6
2.5 LOIS APPLICABLES	6
2.6 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS	7
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	9
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	10
PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES	10
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	10
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	11
A. OFFRE À COMMANDES.....	11
7.1 OFFRE.....	11
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	11
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES	11
7.5 RESPONSABLES.....	12
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	13
7.7 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	13
7.8 PROCÉDURES POUR LES COMMANDES	13
7.9 INSTRUMENT DE COMMANDE	13
7.10 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	14
7.11 LIMITATION FINANCIÈRE (À COMPLÉTER LORS DE L'ATTRIBUTION)	14
7.12 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	14
7.13 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	15
7.14 LOIS APPLICABLES	15
7.15 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	15

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	15
7.1 ÉNONCÉ DES BESOIN	15
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	15
7.3 DURÉE DU CONTRAT	16
7.4 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	16
7.5 PAIEMENT	16
7.6 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION	17
7.7 ASSURANCES	17
7.8 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	17
7.9 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	17
ANNEXE « A »	18
ÉNONCÉ DES BESOIN	18
ANNEXE « B »	19
BASE DE PAIEMENT	19
ANNEXE « C » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	36
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE	36
ANNEXE « D »	37
OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS	37

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir; |
| Partie 6 | Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et |
| Partie 7 | 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :

7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC), au nom du ministère de la Pêches et Océans situé à St. John's, T.-N.-L. établira une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la réparation et la construction, sur une base horaire, et la fourniture de filets, de cordes et de composants fil pour le chalut d'arpentage pour le Campelen 1800 selon les besoins et sur demande.

La période de l'offre à commandes sera d'un an, avec l'option de prolonger l'offre à commandes pour une période additionnelle d'un an.

Cette exigence est assujettie aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 7.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006 \(2020-05-28\)](#) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

Bid Receiving Unit
Public Services and Procurement Canada
2nd Floor, John Cabot Building
10 Barter's Hill
St. John's, NL A1C 5T2

ou

Remarque : Pour les offrants qui choisissent de soumissionner en utilisant Connexion postel pour la clôture des offres à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC à Terre-Neuve-et-Labrador, l'adresse de courriel est la suivante :

TPSGC.RAReceptionSoumissionsTNL-ARBidReceivingNL.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2006](#), ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

or

Numéro de télécopieur : (709) 772-4603

2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les offrants doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'émission d'une offre à commandes. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des offres est complétée, le Canada informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra l'offre non recevable.

Définitions

Pour les fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#) L.R., 1985 ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la [Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada](#), L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire touchant une pension?

Oui() **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les offrants acceptent que le statut de l'offrant retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que l'offrant est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs?

Oui () **Non** ()

Si oui, l'offrant doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

2.4 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 5 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.5 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

2.6 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Si l'offrant choisit d'envoyer son offre par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et de 20 Go par conversation. La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique
Section II : Offre financière
Section III : Attestations

Si l'offrant choisit de transmettre son offre sur papier, le Canada demande que l'offre soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique (1 copie papier)

Section II : Offre financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Si l'offrant fournit simultanément plusieurs copies de son offre à l'aide de méthodes de livraison acceptables, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postal aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur offre en format papier :

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la DOC.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la [Politique d'achats écologiques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573) (<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants doivent :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec la Base de paiement.

3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « B » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « B » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T \(2013-11-16\)](#), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugés recevables, les offrants doivent satisfaire aux exigences suivantes:

- Veuillez cocher (✓) en conséquence:

Répond à **toutes** les spécifications et conditions énoncées à l'annexe A.

_____ Rencontré _____ Pas rencontré

4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Évaluation du prix - offre

Clause du Guide des CCUA [M0220T \(2016-01-28\)](#), Évaluation du prix-offre

4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

Clause du *Guide des CCUA* [M0031T \(2007-05-25\)](#), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ») du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Il n'y a aucune exigence de sécurité applicable au contrat.

PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

7.3.1 Conditions générales

[2005 \(2017-06-21\)](#), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée D. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :
premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 (quinze) jours civils suivant la fin de la période de référence.

7.4 Durée de l'offre à commandes

7.4.1 Période de l'offre à commandes

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-200013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La période de passation des commandes subséquentes à l'offre à commandes est d'un an à compter de son attribution, avec une autre année d'option.

7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

7.5 Responsables

7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Heather Walsh
Agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction des acquisitions
Région de l'Atlantique

Téléphone : (709) 631-1853
Télécopieur : (709) 772-4603
Courriel : Heather.Walsh@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **(à compléter lors de l'attribution)**

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur : ____ - ____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

7.5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - ____
Télécopieur : ____ - ____ - ____
Courriel : _____

7.6 Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.7 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R.C., 1985, ch. F-11.

7.8 Procédures pour les commandes

Le responsable des commandes pour le ministère passera la commande subséquente à l'entreprise qui détient l'offre à commandes pour les biens et services mentionnés.

7.9 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
 - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
 - PWGSC-TPSGC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
 - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)

- PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

7.10 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40,000 \$ (taxes applicables incluses).

7.11 Limitation financière (à compléter lors de l'attribution)

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doit pas dépasser le montant de _____ \$, (*taxes applicables exclues*) à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou trois mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.

7.12 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005 \(2017-06-21\)](#), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales [2010A \(2020-05-28\)](#), Conditions générales : biens (complexité moyenne);
- e) les conditions générales [2010C \(2020-05-28\)](#), Conditions générales : services (complexité moyenne)
- f) l'Annexe « A », Énoncé des Besoin;
- g) l'Annexe « B », Base de paiement;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-200013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

h) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre), (si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'émission de l'offre: « clarifiée le _____ » **ou** « telle que modifiée le _____ » et insérer la ou les date(s) de la ou des clarification(s) ou modification(s)).

7.13 Attestations et renseignements supplémentaires

7.13.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

7.14 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Terre-Neuve-et-Labrador et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

7.15 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquent à l'offre à commandes.

7.1 Énoncé des Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquent à l'offre à commandes.

7.2 Clauses et conditions uniformisées

7.2.1 Conditions générales

2010A (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2010C (2020-05-28), Conditions générales - services (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de **2010A (2020-05-28)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) et l'article 13 Intérêt sur les comptes en souffrance de **2010C (2020-05-28)**, Conditions générales - services (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

7.3 Durée du contrat

7.3.1 Période du contrat

La période du contrat sera conforme à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.3.2 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

7.4 Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7.5 Paiement

7.5.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe B*, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane *sont inclus*, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

7.5.2 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.6 Instructions pour la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
- Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

7.7 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C \(2016-01-28\)](#), Assurance – aucune exigence particulière

7.8 Clauses du *Guide des CCUA*

Clause du *Guide des CCUA* [B7500C \(2006-06-16\)](#), Marchandises excédentaires

7.9 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-200013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A »

ÉNONCÉ DES BESOIN

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, au nom du ministère des Pêches et des Océans situé à St. John's (T.-N.-L.) établira une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture et la réparation de filets, de cordage et de fils composants pour le Campelen 1800 chalut de relevé au fur et à mesure des besoins conformément à l'annexe B – Base de paiement.

Période de l'offre à commandes

La période de l'offre à commandes sera d'un an, avec l'option de prolonger l'offre à commandes pour une période additionnelle d'un an.

La valeur estimative globale

600,000 \$, Y compris toutes les taxes applicables

La livraison (FAB destination) :

ministère des Pêches et des Océans Canada
La Direction générale des sciences
80 chemin East White Hills
Case postale 5667
St. John's (T.-N.-L.)
A1C 5X1

N° de l'invitation - Sollicitation No.
F6070-200013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Le soumissionnaire doit fournir un prix unitaire ferme sur tous les articles pendant toute la durée de l'offre à commandes (commandes, et l'année d'option) en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination FAB, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

À défaut de fournir des prix pour tous les articles considérera votre soumission sera déclarée non recevable.

La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

Les soumissionnaires doivent utiliser le formulaire ci-joint pour entrer les prix applicables.

Les quantités indiquées aux présentes sont estimés à des fins d'évaluation seulement. Les quantités indiquées ne sont que des estimations et ne fait en aucune façon de refléter les quantités réelles.

NOTES À CAMPELEN 1800, LA LISTE DES PIÈCES

- Toutes les mailles sont pris à titre de centre de nœud étiré métallique.
- Tous les fils et la corde de poids sont indiqués comme dans l'air.
- Toutes les composantes footrope sont précisées comme dans l'eau de mer.
- ROM = moins de résistance à la rupture
- S.W.L. = au moins la charge de travail sécuritaires (facteur de sécurité 1:5)
- La chaîne, de fils et de la longueur de la corde ne comprennent pas hammerlocks et leurs longueurs ont été rajustés à la baisse.

Prix total estimé – La première année _____ \$ (taxes applicables en sus)

Le prix estimatif total – Année d'option _____ \$ (taxes applicables en sus)

Prix global total (année 1 + année d'option) _____ \$ (taxes applicables en sus)

	PIÈCE	N° DE PIÈCE	DESCRIPTION	TOLÉRANCE	DESSIN	QTE	Période suivie:		OPTION ARRIVÉE	
							Prix normale (lives en \$) (PU)	Prix prolongée (COTEPU)	Prix normale (lives en \$) (PU)	Prix prolongée (COTEPU)
A			Réparer les heures de travail normales 0000-1700 heures			2000				
B			réparations en dehors des heures normales (00 heures au vendredi) / 7h de semaine et jours fériés			100				
1	FUNE	CT 01	DIA. CÂBLE 26.4 mm, FABRIC 3 V19 ÂME EN ACIER (WRC) ÉPIQUE À UNE EXTRÉMITÉ RÉSISTANCE MINIMALE À LA RUPTURE (PMR) = 48.8 m POIDS/LONGUEUR UNITAIRE = 2.83 kg/m (sans lubrification) POIDS/LONGUEUR UNITAIRE = 2.38 kg/m (avec lubrification)	DIAMÈTRE (mm) ± 1 % 25.1 - 28.7 POIDS (kg) ± 3 % 2.83 - 3.01 2.95 - 3.01	CAME#1,0-1,2	2				
2	PANNEAU DE CHALUT	CT 02	PANNEAU POLYVALENTS MORGÈRE OVALES COURTES À UN TROU TYPE A08, 3.00 m x 4.00 m, 4.58 MÈTRES CARRÉS POIDS (DANS L'AIR) = 1 400 kg	POIDS (kg) ± 5 % 1350 - 1470	CAME#1,0-1,2 CAME#4,0-4,2	2				
2a	SEMELLE DE PANNEAU ARRIÈRE	CT 02A	FABRIC EN ACIER AU MANGANESE POIDS (DANS L'AIR) = 84.8 kg LONGUEUR EXTÉRIÈURE = 833 mm DISTANCE ENTRE LES ORIFICES DE MONTAGE = 520 mm	POIDS (kg) ± 5 % 81.00 - 87.80 DIMENSIONS (mm) LONGUEUR ± 5 % = 781 - 875 D'UN TROU À L'AUTRE ± 0.2 % = 619 - 621	CAME#4,0-4,2	2				
2b	SEMELLE DE PANNEAU CENTRAL	CT 02B	FABRIC EN ACIER AU MANGANESE POIDS (DANS L'AIR) = 69.2 kg LONGUEUR EXTÉRIÈURE = 860 mm DISTANCE ENTRE LES ORIFICES DE MONTAGE = 650 mm	POIDS (kg) ± 5 % 66.1 - 69.0 DIMENSIONS (mm) LONGUEUR ± 1 % = 861 - 869 D'UN TROU À L'AUTRE ± 0.2 % = 649 - 670	CAME#4,0-4,2	2				
2c	SEMELLE DE PANNEAU AVANT	CT 02C	FABRIC EN ACIER AU MANGANESE POIDS (DANS L'AIR) = 51.1 kg LONGUEUR = 830 mm DISTANCE ENTRE LES ORIFICES DE MONTAGE = 510 mm	POIDS (kg) ± 5 % 48.5 - 53.70 DIMENSIONS (mm) LONGUEUR ± 1 % = 822 - 838 D'UN TROU À L'AUTRE ± 0.2 % = 669 - 690	CAME#4,0-4,2	2				
2d	BOULON DE SEMELLE DE PANNEAU	CT 02D	FABRIC EN ACIER DIA. 22 mm, 140 mm (LONGUEUR) MURASSE 3.0 POIDS (DANS L'AIR) = 0.79 kg	POIDS (kg) ± 5 % 0.68 - 0.77 DIMENSIONS (mm) ± 5 % DIA. = 21 - 23 LONGUEUR = 133 - 149	CAME#4,0-4,2	12				
3	PÂTTES DE PANNEAU	CT 03	DIA. CHÂNE DE 16 mm à 8.25 m (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALBRES 40, RMR = 30 cm POIDS/LONGUEUR = 4.94 kg/m	POIDS (kg/m) ± 2 % 4.80 - 5.06 LONGUEUR (m) ± 0.5 % 8.00 - 8.07	CAME#1,0-1,2	4				

N° de l'invitation - Solicitation No.
 F6070-200013/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
 olz001
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

44	EXTENSION DE PATTES DE PANNEAU (A. Needler)	CT 04N	DIA. CÂBLE 22 mm x 6,1 m FABRIC 6 (1949/1) SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 22 tm POIDS/LONGUEUR = 1,78 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,72 - 1,78 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 6,07 - 6,13	CAME*1,0-1,2	2				
45	EXTENSION DE PATTES DE PANNEAU (Teleost)	CT 04T	DIA. CÂBLE 22 mm x 7,82 m FABRIC 6 (1949/1) SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 22 tm POIDS/LONGUEUR = 1,78 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,72 - 1,78 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 7,66 - 7,88	CAME*1,0-1,2	2				
53	CÂBLE DE RAPPORTEUR (A. Needler)	CT 05N	DIA. CÂBLE 18 mm x 12,52 m FABRIC 6 (1949/1) ÉRIGÉ AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 16 tm POIDS/LONGUEUR = 1,32 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,26 - 1,35 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 12,76 - 12,88	CAME*1,0-1,2	2				
50	CÂBLE DE RAPPORTEUR (Teleost)	CT 05T	DIA. CÂBLE 18 mm x 13,80 m FABRIC 6 (1949/1) ÉRIGÉ AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 16 tm POIDS/LONGUEUR = 1,32 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,26 - 1,35 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 13,73 - 13,87	CAME*1,0-1,2	2				
6	EXTENSION DE BRIDE SUPÉRIEURE/ CENTRALE	CT 06	DIA. CÂBLE 16 mm x 20 m FABRIC 8 (1949/1) SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 12 tm POIDS/LONGUEUR = 0,92 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,90 - 0,94 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 19,80 - 20,10	CAME*1,0	2				
7	BRIDE SUPÉRIEURE	CT 07	DIA. CÂBLE 16 mm x 20 m FABRIC 8 (1949/1) SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 12 tm POIDS/LONGUEUR = 0,92 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,90 - 0,94 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 19,80 - 20,10	CAME*1,0	2				
8	BRIDE CENTRALE	CT 08	DIA. CÂBLE 16 mm x 20 m FABRIC 8 (1949/1) SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 12 tm POIDS/LONGUEUR = 0,92 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,90 - 0,94 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 19,80 - 20,10	CAME*1,0	2				
9	EXTENSION DE BRIDE CENTRALE	CT 09	DIA. CÂBLE COMBINÉ DE 20 mm x 4,0 m FABRIC 8 (1949/1) GAINÉ DE POLYÉTHYLENE SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME EN ACIER, RMR = 0,87 tm POIDS/LONGUEUR = 0,68 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,64 - 0,68 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 3,82 - 4,02	CAME*1,0	2				
10	BRIDE INFÉRIEURE	CT 10	DIA. CÂBLE 22 mm x 40 m FABRIC 6 (1949/1) SERTIE AUX DEUX EXTREMITÉS ÂME TEXTILE, RMR = 22 tm POIDS/LONGUEUR = 1,78 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,72 - 1,78 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 39,80 - 40,20	CAME*1,0	2				

11	FLOTTEURS	CT 11	DIA. FLOTTEURS 8 po (200 mm) PROFONDEUR DE TRAVAIL = 1800 mm COULEUR JAUNE FLOTABILITE (EAU DE MER) = 2.58 kg AILES (2 x 39), VENTRE (10) FLOTTEURS SUPPL. AUX ENTREMITES DES AILES (3, 1, 6)	<u>FLOTABILITE (kg) ± 2 %</u> 2.50 - 2.60 <u>PROFONDEUR (m) ± 1 %</u> 1260 - 1340	CAME#1,0 CAME#2,3	200				
12	CHAÎNE DE CORDAGE DE FIBRE PARTIE A AILE VOLANTE (BOURRELET)	CT 12	DIA. CHAÎNE DE 16 mm X 7.40 m (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALIBRES 60, RMR = 30 tm POIDS LONGUEUR = 4.86 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 4.80 - 5.00 <u>LONGUEUR (m) ± 0.5 %</u> 7.42 - 7.53	CAME#1,0 CAME#3,0-3,2	2				
13	CHAÎNE DE CORDAGE DE FIBRE PARTIE B HANCHES (BOURRELET)	CT 13	DIA. CHAÎNE DE 16 mm X 6.70 m (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALIBRES 60, RMR = 30 tm POIDS LONGUEUR = 4.86 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 4.80 - 5.00 <u>LONGUEUR (m) ± 0.5 %</u> 6.72 - 6.78	CAME#1,0 CAME#3,0-3,2	2				
14	CHAÎNE DE CORDAGE DE FIBRE PARTIE C VENTRE (BOURRELET)	CT 14	DIA. CHAÎNE DE 16 mm X 5.80 m (ATTACHE CENTRALE) ACIER ALLIÉ DE CALIBRES 60, RMR = 30 tm POIDS LONGUEUR = 4.86 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 4.80 - 5.00 <u>LONGUEUR (m) ± 0.5 %</u> 5.77 - 5.81	CAME#1,0 CAME#3,0-3,2	1				
15	8 po (200 mm) BAGUE D'ÉCARTÈMENT EN FER (BOURRELET)	CT 15	DIA. 240 mm, LONGUEUR 200 mm FABRIC. EN ACIER POIDS (EAU DE MER) = 5.24 kg	<u>POIDS (kg) ± 0.5 %</u> 5.20 - 5.32 <u>DIMENSIONS (mm) ± 2 %</u> DIA. = 137.2 - 142.8 LONGUEUR = 196 - 204	CAME#3,0-3,2 CAME#4,9	39				
16	14 po (356 mm) ROCKHOPPER ENSEMBLES DE 3 DISQUES (BOURRELET)	CT 16	DIA. 356 mm, ÉPAISSEUR 34 mm FABRIC. PNEU EN CAOUTCHOUC POIDS (EAU DE MER) = 0.41 kg	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 0.41 - 0.46 DIA ± 10 % ÉPAISSEUR ± 10 %	CAME#3,0-3,2 CAME#4,9	100				
17	7 po (178 mm) BAGUE D'ÉCARTÈMENT EN CAOUTCHOUC (BOURRELET)	CT 17	DIA. 159 mm, LONGUEUR 178 mm FABRIC. EN CAOUTCHOUC, POIDS (EAU DE MER) = 0.37 kg	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 0.35 - 0.39 <u>DIMENSIONS (mm) ± 2 %</u> DIA. = 156 - 162 LONGUEUR = 174 - 182	CAME#3,0-3,2 CAME#4,10	94				

18	RACCORD HAMMERLOCK (BOURRELET)	CT 48	RACCORDS HAMMERLOCK DE 5/8 po (16 mm) CHARGE D'UTILISATION = 5,7 tm POUR LA FIXATION D'UN BOURRELET	LONGUEUR ± 2 % 16,7 - 16,5	CAME#3-0-3,2 CAME#4,3	10				
19	DELTA DE CHARMIERE (BOURRELET)	CT 49	LONGUEUR 430 mm POIDS (EAU DE MER) = 5,27 kg FABRIC. EN ACIER	POIDS (kg) ± 5 % 5,10 - 5,64 LONGUEUR ± 2 % 421 - 436	CAME#3-0-3,2 CAME#4,11	2				
20	14 po (356 mm) BOBINE DE POCHE DE FILET EN CADOUTCHOUIC (BOURRELET)	CT 50	DIA 356 mm, LONGUEUR = 229 mm FABRIC. EN CADOUTCHOUIC POIDS (EAU DE MER) = 4,30 kg	POIDS (kg) ± 5 % 4,30 - 5,04 DIMENSION (mm) ± 2 % DIA = 349 - 363 LONGUEUR = 221 - 231	CAME#3-0-3,2 CAME#4,12	2				
21	8 po (152 mm) FONDILLE D'ARRÊT (BOURRELET)	CT 51	DIA 152 mm, EPAISSEUR DE 8,0 mm, CONST. EN ACIER POIDS (EAU DE MER) = 0,43 kg	POIDS (kg) ± 5 % 0,40 - 0,44 DIMENSION (mm) ± 2 % DIA = 149 - 155 EPAISSEUR = 7,64 - 8,16	CAME#3-0-3,2 CAME#4,13	3				
22	CHAÎNE DE BOBINE (BOURRELET)	CT 52	LONGUEUR INTÉRIEURE = 198 mm, LONGUEUR EXTÉRIEURE = 218 mm POIDS (EAU DE MER) = 0,60 kg FABRIC. EN ACIER INOXYDABLE (BAGUE) FABRIC. EN ACIER (ATTACHE RAPIDE)	POIDS (kg) ± 5 % 0,48 - 0,55 LONGUEUR (mm) ± 2 % 194 - 202	CAME#3-0-3,2 CAME#4,14	35				
23	CHAÎNE DE TRANSLATION (BOURRELET)	CT 56	CHAÎNE À ATTACHE CENTRALE DE 1/4 po (6,3 mm) ACIER ALLIÉ GALVANISÉ DE C438RRE 60 LONGUEUR = 18,50 m POIDS/LONGUEUR = 1,25 kg/m	POIDS (kg) ± 5 % 1,31 - 1,80 LONGUEUR (m) ± 0,6 % 18,30 - 18,60	CAME#3-0-3,2	2				
24a	AILE SUPÉRIEURE (80 mm)	CT 10A	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3308e1 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 80 mm (AU CENTRE DU MISEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 102 x 105,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,44 m	POIDS ± 10 % 3285 - 4015 MALLAGE (mm) ± 3 % 80 - 82,40 LONGUEUR (m) ± 1 % 8,38 - 8,62	CAME#2-0-2,1 CAME#2,3	2				
24b	AILE SUPÉRIEURE: POCHE DE FILET (80 mm)	CT 10B	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3308e1 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 80 mm (AU CENTRE DU MISEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 103 x 103 x 101,5 (COMPREND UN GOUSSET) LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,32 m	POIDS ± 10 % 3285 - 4015 MALLAGE (mm) ± 3 % 80 - 82,40 LONGUEUR (m) ± 1,3 % 8,01 - 8,40	CAME#2-0-2,1 CAME#2,3	2				

25	CARRÉ	CT 17	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3600en ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 80mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 526 x 471 x 55,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 5,39 m	Rise ± 10 % 3285 - 4015 MALLAGE (mm) ± 3 % 60 - 61,80 LONGUEUR (m) ± 1 % 3,27 - 3,39	CAME*2,0	1				
26	1 ^{er} VENTRE SUPÉRIEUR	CT 18	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3600en ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 60mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 470 x 389 x 64,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 5,87 m	Rise ± 10 % 3285 - 4015 MALLAGE (mm) ± 3 % 60 - 61,80 LONGUEUR (m) ± 1 % 3,41 - 3,65	CAME*2,0	1				
27	2 nd VENTRE SUPÉRIEUR	CT 19	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R2200en ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 580 x 240 x 259,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 11,24 m	Rise ± 10 % 1980 - 2420 MALLAGE (mm) ± 3 % 44 - 45,32 LONGUEUR (m) ± 1 % 11,20 - 11,28	CAME*2,0	1				
28	3 rd VENTRE SUPÉRIEUR	CT 20	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R2200en ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 240 x 241 x 99,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 4,39 m	Rise ± 10 % 1980 - 2420 MALLAGE (mm) ± 3 % 44 - 45,32 LONGUEUR (m) ± 1 % 4,34 - 4,42	CAME*2,0	1				
29	EXTENSION SUPÉRIEURE	CT 1A	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R2200en ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NŒUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 140 x 118 x 109,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 6,73 m	Rise ± 10 % 1980 - 2420 MALLAGE (mm) ± 3 % 44 - 45,32 LONGUEUR (m) ± 1 % 6,74 - 6,82	CAME*2,0	1				

30	CUL-DE-CHALUT SUPERIEUR	CT 27A	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R2200lex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE ET ETIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 44mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 130 x 129 x 139,8 LONGUEUR A L'ETIREMENT = 8,75 m</p>	<p><u>Filet</u> ± 10 % 1980 - 2420 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 46,32 <u>LONGUEUR (m) ± 1%</u> 8,75 - 8,87</p>	CAME*2.0	1				
31	AILES INFÉRIEURES (80 mm)	CT 22	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R3660lex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE ET ETIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 80mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 90 x 80 x 49,3 (DOIT COMPRENDRE LES FILETS DE PROTECTION) LONGUEUR A L'ETIREMENT = 3,85 m</p>	<p><u>Filet</u> ± 10 % 3285 - 4015 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 80 - 83,60 <u>LONGUEUR (m) ± 1%</u> 3,85 - 3,96</p>	CAME*2.0 CAME*2.2 CAME*2.4	2				
32	AILES-BASES INFÉRIEURES (80 mm)	CT 23	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R3660lex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE ET ETIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 80mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 122 x 123 x 82,3 (DOIT COMPRENDRE LES FILETS DE PROTECTION ET LE SOUSSET) LONGUEUR A L'ETIREMENT = 3,75 m</p>	<p><u>Filet</u> ± 10 % 3285 - 4015 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 80 - 83,60 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 3,85 - 3,96</p>	CAME*2.0 CAME*2.2 CAME*2.4	2				
33	1 ^{er} VENTRE INFÉRIEUR	CT 24	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R3660lex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ETIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 60 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 470 x 493 x 64,5 LONGUEUR A L'ETIREMENT = 3,87 m</p>	<p><u>Filet</u> ± 10 % 3285 - 4015 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 60 - 63,60 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 3,87 - 3,99</p>	CAME*2.0	1				
34	2 ^e VENTRE INFÉRIEUR	CT 25	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R2200lex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ETIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 580 x 240 x 295,5 LONGUEUR A L'ETIREMENT = 11,34 m</p>	<p><u>Filet</u> ± 10 % 1980 - 2420 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 46,32 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 11,34 - 11,47</p>	CAME*2.0	1				

N° de l'invitation - Sollicitation No.
 F6070-200013/A
 N° de réf. du client - Client Ref. No.
 F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
 File No. - N° du dossier
 OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
 olz001
 N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

35	3 VENTRE INFÉRIEUR	CT 16	<p>FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R12004ex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 240 x 141 x 99,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 4,35 m</p>	<p>Riev ± 10 % 1980 - 2420 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 45,32 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 4,34 - 4,42</p>	CAME*2,0	1				
36	EXTENSION INFÉRIEURE	CT 118	<p>FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R22004ex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 140 x 135 x 136,3 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 5,73 m</p>	<p>Riev ± 10 % 1960 - 2420 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 45,32 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 5,74 - 5,82</p>	CAME*2,0	1				
37	CUL-DE-CHALUT INFÉRIEUR	CT 176	<p>FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R22004ex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 110 x 125 x 130,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 5,75 m</p>	<p>Riev ± 10 % 1980 - 2420 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 45,32 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 5,80 - 5,87</p>	CAME*2,0	1				
38	PANNEAU LATÉRAL N° 1	CT 12	<p>FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R36504ex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 60 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 95 x 30 x 45,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,64 m</p>	<p>Riev ± 10 % 3235 - 4055 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 60 - 62,60 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 3,56 - 3,71</p>	CAME*2,0	2				
39	PANNEAU LATÉRAL N° 2	CT 19	<p>FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R36504ex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 60 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 100 x 99 x 41,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,32 m</p>	<p>Riev ± 10 % 3235 - 4055 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 60 - 62,60 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 3,24 - 3,40</p>	CAME*2,0	2				
40	PANNEAU LATÉRAL N° 3	CT 10A	<p>FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R36504ex ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MAILLAGE DE 60 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 130 x 125 x 55,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,33 m</p>	<p>Riev ± 10 % 3235 - 4055 <u>MAILLAGE (mm) ± 3 %</u> 60 - 62,60 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 3,27 - 3,39</p>	CAME*2,0	2				

41	PANNEAU LATÉRAL N° 3	CT 108	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650461 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 60 mm (AU CENTRE DU MÊLLO), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 130 x 129 (M3) LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,67 m	File ± 10 % 3235 - 4003 MALLAGE (mm) ± 3 % 60 - 61,80 LONGUEUR (m) ± 1 % 3,50 - 3,83	CAME*2,0	2				
41	PANNEAU LATÉRAL N° 5	CT 31	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3650461 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU MÊLLO), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 130 x 118 x 255,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 11,24 m	File ± 10 % 1990 - 2420 MALLAGE (mm) ± 3 % 44 - 45,32 LONGUEUR (m) ± 1 % 11,00 - 11,23	CAME*2,0	2				
43	TABLER DU CUL-DE-CHÂLUT	CT 32	FILET EN POLYÉTHYLÈNE TRESSÉ R3266161 FILET DOUBLE ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 140 mm (AU CENTRE DU MÊLLO), COULEUR VERTE PROFONDEUR DES MAILLES DE 80 x 59 x 59,5 LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 5,23 m	File ± 10 % 4737 - 5749 MALLAGE (mm) ± 3 % 140 - 144,20 LONGUEUR (m) ± 1 % 5,28 - 6,41	CAME*2,0	2				
44	DOUBLURE DU CUL-DE-CHÂLUT	CT 55	DIA. FILET SANS MÊLLO DE 4 mm FILET ÉTIRÉ DE 12,7 mm COULEUR BLANCHE 3,6m x 2,8m x 11,0 m	MALLAGE (mm) ± 3 % 11,3 - 13,1 LONGUEUR (m) ± 1 % 10,2 - 11,1	CAME*2,0	2				
45	RAUVINGE SUPÉRIEURE (3 PIÈCES)	CT 33	DIA. CÂBLE MITE 22 mm, 6 x 12 SAVIE DE POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RMP = 14 tm SERIE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = (1) x 2,44 m (2) x 13,53 m POIDS LONGUEUR = 0,73 kg/m	POIDS (kg/m) ± 0 % 0,72 - 0,74 LONGUEUR (m) ± 0,5 % 1,9 2,40 - 2,45 2,4 13,40 - 13,60	CAME*1,0 CAME*2,0 CAME*2,3	1				
46	FILIÈRE SUPÉRIEURE (3 PIÈCES)	CT 34	DIA. FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRÉ-ÉTIRÉS N°47T DE 20/16 mm RMP = 5,8 tm LONGUEUR = (1) x 2,09 m (2) x 13,70 m POIDS LONGUEUR = 0,100 kg/m	POIDS (kg/m) ± 0 % 0,127 - 0,133 LONGUEUR (m) ± 0,5 % 1,9 2,03 - 2,30 2,4 13,43 - 13,60	CAME*2,0 CAME*2,3	1				

47	LIGNE D'AILE SUPERIEURE	CT 35	DIA. CÂBLE NYLON 20 mm x 502 m, 6 x 12 GAINÉ DE POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RMP = 5,87 mm BERTIE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = 5,00 m POIDS/LONGUEUR = 0,88 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,84 - 0,88 <u>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</u> 7,88 - 8,08	CAME*1,0 CAME*3,0	2				
48	LIGNE À PÊCHE (3 PIÈCES)	CT 36	DIA. CÂBLE NYLON 32 mm x 14,50 m, 6 x 12 GAINÉ DE POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RMP = 34,0 mm BERTIE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = 11 (2,44 m, 2 x 6,43 m) POIDS/LONGUEUR = 0,73 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,72 - 0,74 <u>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</u> 11,343 - 11,45 23 639 - 547	CAME*1,0 CAME*3,0 CAME*3,3	1				
49	FLÈCHE INFÉRIEURE	CT 37	DIA. FILS CÂBLÉS TORÇADÉS ET PRÉ-ÉTRÉS (KRAFT DE 20/16 mm) x 20 m RMP = 5,8 mm LONGUEUR = 11 (2,70 m, 2 x 6,62 m) POIDS/LONGUEUR = 0,130 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,127 - 0,133 <u>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</u> 11,216 - 11,71 2 658 - 5,16	CAME*1,0 CAME*2,0 CAME*3,3	1				
50	LIGNE D'AILE INFÉRIEURE	CT 38	DIA. CÂBLE NYLON 20 mm x 254 m, 6 x 12 BERTIE AUX DEUX EXTRÉMITÉS GAINÉ DE POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RMP = 14,0 mm LONGUEUR = 2,54 m POIDS/LONGUEUR = 0,78 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,72 - 0,74 <u>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</u> 2,53 - 2,55	CAME*1,0 CAME*3,0	2				
51	EXTRÉMITÉ D'AILE INFÉRIEURE FLÈCHE	CT 39	DIA. FILS CÂBLÉS TORÇADÉS ET PRÉ-ÉTRÉS (KRAFT DE 20/16 mm) x 2,34 m RMP = 5,8 mm LONGUEUR = 2,34 m POIDS/LONGUEUR = 0,130 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,127 - 0,133 <u>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</u> 2,33 - 2,36	CAME*1,0 CAME*3,0	1				
52	TRAVERSIÈRE SUPERIEURE	CT 40A	DIA. CÂBLE NYLON 20 mm x 1,80 m, 6 x 12 GAINÉ DE POLYÉTHYLÈNE, ÂME EN ACIER, RMP = 9,87 mm BERTIE AUX DEUX EXTRÉMITÉS LONGUEUR = 1,80 m POIDS/LONGUEUR = 0,58 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,54 - 0,56 <u>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</u> 1,76 - 1,82	CAME*1,0 CAME*2,0	2				

63	TRAVERSIERE INFERIEURE	CT 40B	DIA. CÂBLE MILITE 21 mm x 3,00 m, 6 x 12 GAINÉ DE POLYÉTHYLENE 4ME EN ACIER RMP = 0,07 m SERTIS AUX DEUX EXTREMITÉS LONGUEUR = 3,00 m POIDS/LONGUEUR = 3,58 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,54 - 0,56 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 3,58 - 3,62	CAME*1,0 CAME*1,0	3				
64	HERSE DU CHALUT N° 1	CT 41	DIA. FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRÉ-ÉTRÉS VRAFT DE 24/20 mm x 10,58 m RMP = 10,0 m LENGTH = 10,58 POIDS/LONGUEUR = 0,260 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,225 - 0,235 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 10,54 - 10,64	CAME*1,0	4				
65	HERSE DU CHALUT N° 2	CT 42	DIA. FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRÉ-ÉTRÉS VRAFT DE 24/22 mm x 10,22 m RMP = 10,0 m LONGUEUR = 10,22 m POIDS/LONGUEUR = 0,250 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,225 - 0,235 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 10,17 - 10,27	CAME*1,0	4				
66	HERSE DU CHALUT N° 3	CT 43	DIA. FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRÉ-ÉTRÉS VRAFT DE 24/20 mm x 4,0 m RMP = 10,0 m LONGUEUR = 4 m POIDS/LONGUEUR = 0,200 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,225 - 0,235 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 3,98 - 4,02	CAME*1,0	3				
67	HERSE DU CHALUT N° 4	CT 44	DIA. FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRÉ-ÉTRÉS VRAFT DE 24/20 mm x 16 m RMP = 10,0 m LONGUEUR = 16 m POIDS/LONGUEUR = 0,260 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0,225 - 0,235 <u>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</u> 15,92 - 16,08	CAME*1,0	3				
68	RACCORD HAMMERLOCK		RACCORD HAMMERLOCK DE 34 pa (19 mm), CHARGE D'UTILISATION = 3,2 m RACCORD HAMMERLOCK DE 58 pa (18 mm), CHARGE D'UTILISATION = 5,1 m RACCORD HAMMERLOCK DE 102 pa (13 mm), CHARGE D'UTILISATION = 1,1 m (FOUR RACC. PANNEAU AU RAPPORTEUR)	<u>LONGUEUR ± 3 %</u>	CAME*1,2	2 2 2				

89	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 7/8 po (23 mm) EN POSITION DÉPLOYÉE MAXIMALE POUR L'ORIFICE AVANT POUR RACC. DE PANNEAU À PATTE DE PANNEAU FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 7,5 kn	LONGUEUR ± 3 %	CAME(1)1	4				
90	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 3/8 po (16 mm) CHARGE D'UTILISATION = 5 (kn) POUR RACC. DE PATTE DE PANNEAU À PANNEAU	LONGUEUR ± 3 %	CAME(1)1	4				
91	CROCHET EN S	CROCHET EN S DE 1 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 6,0 kn POUR RACC. DE PANNEAU AU RAPPORTEUR	LONGUEUR ± 3 %	CAME(1)2	0				
92	CROCHET EN S	CROCHET EN S DE 1 1/4 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 15,0 kn POUR RACC. D'EXTENSION DE PATTE DE PANNEAU À BRIDE	LONGUEUR ± 3 %	CAME(1)2	0				
93	MALLE À MÉRLOTS	MALLE À MÉRLOTS DE 1 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 13,0 kn POUR RACC. DE PANNEAU AU RAPPORTEUR	LONGUEUR ± 3 %	CAME(1)2	0				
94	MALLE À MÉRLOTS	MALLE À MÉRLOTS DE 1 1/4 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 13,0 kn POUR RACC. D'EXT. DE PATTE DE PANNEAU À BRIDE	LONGUEUR ± 3 %	CAME(1)2	0				
95	CHAÎNE À ATTACHE CENTRALE	CHAÎNE À ATTACHE CENTRALE DE 1/2 po (13 mm) LONGUEUR = 0,26 m POIDS/LONGUEUR = 1,30 kg/m POUR RACC. DE PANNEAU AU RAPPORTEUR	<u>POIDS (kg/m) ± 3 %</u> 0,23 - 0,37 <u>LONGUEUR (m) ± 3 %</u> 0,26 - 0,26	CAME(1)2	0				
96	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 3/8 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 6,0 kn POUR RACC. D'EXT. DE PATTE DE PANNEAU À BRIDE	DIMENSIONS ± 3 %	CAME(1)1-1-2	0				

65	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 34 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 62 tm POUR RACC.D'EXT. DE PATTE DE PANNEAU À SROCHET EN G DE LA BRIDE POUR RACC.D'EXT. DE PATTE DE PANNEAU À PATTE DE PANNEAU	DIMENSIONS ± 3 %	CAME 1,1,1,2	2				
66	EMERILLON OVALE	PIVOT DE 1 1/2 po FABRIC EN ACIER INOX/DABLE LONGUEUR = 300 mm POIDS (EAU DE MER) = 5,77 kg FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 18 tm (POUR RACCORDÉMENT DE FUNE À PANNEAU)	DIMENSIONS ± 3 %		2				
67	MANILLE DE PANNEAU DE CHALUT	MANILLE D'ÉTRAVE DE 1 3/8 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 17 tm (POUR RACCORDÉMENT DIRECT DE PANNEAU À FUNE)	DIMENSIONS ± 3 %	CAME 1,2	2				
68	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 1 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 6,0 tm (POUR RACCORDÉMENT DIRECT DE FUNE AU PANNEAU)	DIMENSIONS ± 3 %	CAME 1,2	2				
69	RACCORD HAMMERLOCK (POUR PROFIL DE SÈREMENT)	RACCORD HAMMERLOCK DE 3/4 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 6,0 tm POUR RACCORD. DE LA TRAVERSÈRE/LIGNE D'AILLIERSE DU CHALUT FILÈRE INFÉRIEURE (DE L'EXTREMITÉ DE L'ÂLE POUR RACC. DE BRIDE SUP. À RAINURE SUP. ET LIGNE D'ÂLE SUP POUR RACC. DE FILÈRE DE RAINURE INFÉRIEURE ET LIGNE À PÊCHE À DELTA DE CHARNIÈRE SUP. AVEC EMERILLON	DIMENSIONS ± 3 %	CAME 1,2	2				
70	RACCORD HAMMERLOCK (POUR PROFIL DE SÈREMENT)	RACCORD HAMMERLOCK DE 5/8 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 6,0 tm POUR RACC.D'EXT. DE BRIDE SUP. CENTR. À BRIDE SUP. CENTR. POUR RACC. BRIDE CENTR. À L'EXT. DE BRIDE CENTR. POUR RACC.D'EXT. DE BRIDE CENTR. À TRAVERSÈRE SUP. CENTR. POUR RACC. LIGNE D'ÂLE SUP./TRAVERSÈRE SUP. À HERSE DU CHALUT SUP. POUR RACC. DE L'ÂLE VOLANTE AU DELTA DE CHARNIÈRE POUR RACC. DE LA BRIDE INFÉRIEURE À LA SECTION À DU BOURRELET POUR RACC. DE LIGNE D'ÂLE INF. FILÈRE INF. D'EXTREMITÉ DE L'ÂLE À EMERILLON SUP. DE DELTA DE CHARNIÈRE PAR BLOCAGE DE 3/4 po DE LA LIGNE DE PÊCHE/FILÈRE INFÉRIEURE	DIMENSIONS ± 3 %	CAME 1,2	8				

71	RACCORD HAMMERLOCK (CHAÎNE DE TRANSLATION)	RACCORD HAMMERLOCK DE 1/2 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 8.0 tm	DIMENSIONS ± 3 %	DAME 12	4				
	RACCORD HAMMERLOCK	RACCORD HAMMERLOCK DE 6/8 po FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 8.0 tm POUR FIXER LA RALINGUE SUPÉRIEURE POUR FIXER LA LIGNE À RÊCHE	DIMENSIONS ± 3 %		1 1				
	ATTACHE RAPIDE (CHAÎNE DE BOBINE)	FABRIC EN ACIER INOXYDABLE LONGUEUR = 73 MM (À L'INTÉRIEUR) LONGUEUR = 102 MM (À L'EXTÉRIEUR) FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 1			S/O				
	ANNEAU (CHAÎNE DE BOBINE)	FABRIC EN ACIER INOXYDABLE DIA. 30 mm (INTÉRIEUR) DIA. 70 mm (EXTÉRIEUR) FORCE DE TRAVAIL DE SÉCURITÉ = 1			S/O				
72	FICELLE DE RAMENDAGE	DIA. 2,5 mm R=1400cm POLYÉTHYLENE TRESSÉ ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE RMR ≥ 88 kgf COULEUR ROUGE, VERT ET ORANGE	Plex 3485 - 3445 RMR (kgf) 88 - 174		S/O				
73	FICELLE DE RAMENDAGE	DIA. 3,2 mm R=1000cm POLYÉTHYLENE TRESSÉ ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE RMR ≥ 120 kgf COULEUR ROUGE, VERT ET ORANGE	Plex 4365 - 4346 RMR (kgf) 120 - 162		S/O				
74	FICELLE DE LAÇAGE	DIA. 1,9 mm R=1000cm NYLON TRESSÉ ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE RMR ≥ 100 kgf COULEUR BLANCHE	Plex 3110 RMR (kgf) 100		S/O				
75	FICELLE DE LAÇAGE	DIA. 2,0 mm R=1000cm NYLON TRESSÉ ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE RMR ≥ 120 kgf COULEUR BLANCHE	Plex 3775 - 3725 RMR (kgf) 120 - 370		S/O				

76	FICELLE DE LACAGE	DIA. 2,5 mm. FilaODier POLIETHYLENE TRESSÉ ÂME CENTRALE FABRICATION RONDE RMR ± 86 ± gf COULEUR VERTE	Dia. 2480-2440 <u>RMR (kg)</u> 86-174		3/0				
	CÂBLE DE FERMETURE DE CUL-DE-CHALUT	Nylon tressé Sampson de 19 mm (3/4 po.)			1				
77	CÂBLE D'ATTACHE DE FLOTTEUR	DIA. 10 mm POLYPROPYLENE POIDS LONGUEUR = 0 118 kg/m, RMR = 40 kn COULEUR VERTE	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 0 114 - 0 118		3/0				
78	CÂBLE DE BRAS DE CHALUT (Telex)	DIA. FIL DE 16 mm ± 20m, FABRIC. Ø x 194891 ÉRIGÉ À LA MAIN AUX DEUX EXTRÉMITÉS ENVELOPPÉ DANS UNE GROSSE TOILE ÂME TEXTILE RMR = 16 kn POIDS LONGUEUR = 1,32 kg/m	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,29 - 1,35 <u>LONGUEUR (m) ± 0,8 %</u> 12,78 - 12,88		1				
79	CÂBLE DE BRAS DE CHALUT (A Needler)	DIA. FIL DE 16 mm ± 33,5m, FABRIC. Ø x 194891 ÉRIGÉ À LA MAIN AUX DEUX EXTRÉMITÉS ENVELOPPÉ DANS UNE GROSSE TOILE ÂME TEXTILE RMR = 16 kn	<u>POIDS (kg/m) ± 2 %</u> 1,29 - 1,35 <u>LONGUEUR (m) ± 0,8 %</u> 12,78 - 12,88		1				
80	ALE BÔTTIER- ASSERV (A Needler)	DIA. 182 mm x 329 mm POIDS (EAU DE MER) = 11,84 kg FABRIC. EN ACIER INOXYDABLE POIDS LONGUEUR = 1,32 kg/m	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 11,38 - 12,30 <u>DIMENSIONS (mm) ± 2 %</u> DIA. = 187 - 185 LONGUEUR = 315 - 325	CAME 4.3	1				
81	ALE BÔTTIER- MASTER (A Needler)	DIA. 182 mm x 342 mm POIDS (EAU DE MER) = 11,86 kg FABRIC. EN ACIER INOXYDABLE	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 11,27 - 12,48 <u>DIMENSIONS (mm) ± 2 %</u> DIA. = 187 - 185 LONGUEUR = 331 - 340	CAME 4.3	1				

03	PLANCHE DE FIXATION DES SONDES CTP AVEC RAULT		1284 mm x 611 mm x 19 mm (LONGUEUR / LARGEUR / ÉPAISSEUR) COULEUR BLANCHE HAUTE DENSITE FABRIC. EN POLYETHYLENE / ALUMINIUM POIDS (EAU DE MER) = 1.425 kg	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 1.358 - 1.500 <u>DIMENSIONS (mm) ± 2 %</u> LONGUEUR = 1190 - 1190 LARGEUR = 590 - 613 ÉPAISSEUR = 18.6 - 19.4	CAME*4,4	1				
04	CTP DE PROTECTION BORDS DE TUNAU		DIA. 222 mm x 790 mm POIDS (EAU DE MER) = 7.207 kg FABRIC. EN ALUMINIUM / CAOUTCHOUC	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 6.847 - 7.567 <u>DIMENSIONS (mm) ± 2 %</u> DIA = 210 - 228 LONGUEUR = 774 - 806	CAME*4,4	1				
05	CTP		CTP SEABIRD POIDS (EAU DE MER) = 4.848 kg	<u>POIDS (kg) ± 5 %</u> 4.608 - 5.088	CAME*4,4	1				
06	AILE SUPÉRIEURE- FOCHE DE FLEET (80 mm)	CT 06	FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R320006 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 80 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE MAILLES DE 123 x 103 x 44,5 DE PROFONDEUR (COMPREND UN SOUSGET) LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,95 m	<u>Rte ± 10 %</u> 3293 - 4045 <u>MALLAGE (mm) ± 2 %</u> 80 - 83.40 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 3.95 - 3.96	CAME*2,0	1				
07	2 ^e VENTRE SUPÉRIEUR	CT 07	FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R320006 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE MAILLES DE 605 x 268 x 109,8 DE PROFONDEUR LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,78 m	<u>Rte ± 10 %</u> 3880 - 2420 <u>MALLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 46.32 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 8.69 - 8.87	CAME*2,0	1				
08	2 ^e VENTRE INFÉRIEUR	CT 08	FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R320006 ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTIRÉE THERMIQUEMENT MALLAGE DE 44 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE MAILLES DE 605 x 268 x 109,8 DE PROFONDEUR LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,78 m	<u>Rte ± 10 %</u> 3880 - 2420 <u>MALLAGE (mm) ± 3 %</u> 44 - 46.32 <u>LONGUEUR (m) ± 1 %</u> 8.69 - 8.87	CAME*2,0	1				

88	3 ^e VENTRE SUPERIEUR	CT 88	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R320006e)</p> <p>ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTRÉE THERMIQUEMENT</p> <p>MAILLAGE DE 44mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE</p> <p>MAILLES DE 206 x 136 x 96,8 DE PROFONDEUR</p> <p>LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 4,38 m</p>	<p>Risq ± 10 %</p> <p>1980 - 2420</p> <p>MAILLAGE (mm) ± 2 %</p> <p>44 - 45,32</p> <p>LONGUEUR (m) ± 1 %</p> <p>4,34 - 4,42</p>		1				
89	3 ^e VENTRE INFÉRIEUR	CT 89	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R320006e)</p> <p>ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTRÉE THERMIQUEMENT</p> <p>MAILLAGE DE 44mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE</p> <p>MAILLES DE 206 x 136 x 96,8 DE PROFONDEUR</p> <p>LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 4,38 m</p>	<p>Risq ± 10 %</p> <p>1980 - 2420</p> <p>MAILLAGE (mm) ± 2 %</p> <p>44 - 45,32</p> <p>LONGUEUR (m) ± 1 %</p> <p>4,34 - 4,42</p>		1				
91	PANNEAU LATÉRAL N° 2	CT 91	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R385006e)</p> <p>ÂME CENTRALE, FABRICATION RONDE, ET ÉTRÉE THERMIQUEMENT</p> <p>MAILLAGE DE 80 mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE</p> <p>MAILLES DE 100 x 96 x 48,8 DE PROFONDEUR</p> <p>LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 3,26m</p>	<p>Risq ± 10 %</p> <p>3285 - 4085</p> <p>MAILLAGE (mm) ± 2 %</p> <p>80 - 82,40</p> <p>LONGUEUR (m) ± 1 %</p> <p>3,20 - 3,26</p>		2				
93	1 ^{er} VENTRE INFÉRIEUR (3 PANNEAUX)	CT 93	<p>FILET EN POLYETHYLENE TRESSÉ R385006e)</p> <p>ÂME CENTRALE FABRICATION RONDE, ET ÉTRÉE THERMIQUEMENT</p> <p>MAILLAGE DE 80mm (AU CENTRE DU NOEUD), COULEUR VERTE</p> <p>MAILLES DE 234 x 234 x 84,8 DE PROFONDEUR (1 PANNEAU)</p> <p>MAILLES DE 136 x 83 x 84,8 DE PROFONDEUR (2 PANNEAUX)</p> <p>LONGUEUR À L'ÉTIREMENT = 8,21 m</p>	<p>Risq ± 10 %</p> <p>3285 - 4085</p> <p>MAILLAGE (mm) ± 2 %</p> <p>80 - 82,40</p> <p>LONGUEUR (m) ± 1 %</p> <p>8,01 - 8,85</p>	GAMPE 2,0	1				
94	HERBE DU CHALLUT N° 1a	CT 94	<p>DIA FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRE-ÉTRÉS NYRPT DE 2420mm à 11,15 m</p> <p>RMR = 10,0 m</p> <p>LONGUEUR = 11,15 m</p> <p>POIDS/LONGUEUR = 0,230 kg/m</p>	<p>POIDS (N/m) ± 2 %</p> <p>0,225 - 0,235</p> <p>LONGUEUR (m) ± 0,5 %</p> <p>11,00 - 11,21</p>		4				
95	HERBE DU CHALLUT N° 2a	CT 95	<p>DIA FILS CÂBLÉS TORSADÉS ET PRE-ÉTRÉS NYRPT DE 2420mm à 10,22m</p> <p>RMR = 10,0 m</p> <p>LONGUEUR = 7,68 m</p> <p>POIDS/LONGUEUR = 0,230 kg/m</p>	<p>POIDS (N/m) ± 2 %</p> <p>0,225 - 0,235</p> <p>LONGUEUR (m) ± 0,6 %</p> <p>7,34 - 8,02</p>		4				
								première année	ORTIEU ANNÉE	
							montant total estimé (MTE) (taxes applicables en sus)			

N° de l'invitation - Solicitation No.
F6070-200013/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
F6070-200013

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
OLZ-0-43089

Id de l'acheteur - Buyer ID
olz001
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

ANNEXE « D »

OFFRES À COMMANDES - ÉTABLISSEMENT DES RAPPORTS

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée E. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les dix (10) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Le fait de ne pas fournir les rapports trimestriels dûment remplis dans les délais prescrits pourrait entraîner l'annulation de l'offre à commandes / arrangement en matière d'approvisionnement, y compris l'application d'une mesure corrective du rendement d'un fournisseur.

Nom du fournisseur					
Titre de l'offre à commandes et description					
Numéro de l'offre à commandes					
Période de déclaration					
Valeur totale de la commande pour la période de déclaration (TVH comprise)					
Valeur totale en dollars de la commande pour l'exercice jusqu'à ce jour (incluant la TVH)					
La date	Numéro de contrat	ARTICLE DESCRIPTION	QUANTITÉ	UNITÉ	TOTAL